PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R75-2026-223

PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2026

Sommaire

DRAAF / DIRECTION

R75-2026-07-20-00004 - Subdelegation V ALAVOINE ordonnancement secondaire Indemnisation vaccination IAHP (10 pages) Page 3

DRAAF

R75-2026-07-20-00004

Subdelegation V ALAVOINE ordonnancement secondaire Indemnisation vaccination IAHP

PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt

DÉCISION
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire dans le cadre du dispositif « indemnisation vaccination IAHP » relevant des politiques publiques de sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1 août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territiriale de l'État ;

Vu le décret modifié n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment son article 38 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptabilité publique ;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu définitif de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-017 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 22 septembre 2023 nommant Mme Virginie ALAVOINE en qualité de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 décembre 2023 portant nomination de M. Thierry TOUZET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 8 janvier 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 2026 portant nomination de M. Yannic MONTEILHET, en qualité de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine à compter du 15 juillet 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2026 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Virginie ALAVOINE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la Nouvelle-Aquitaine et la convention de délégation de gestion afférente signée entre la Préfecture des Deux Sèvres et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Article premier :

La présente subdélégation de signature porte sur l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes relevant du programme budgétaire suivant :

BOP 206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation : paiement des actes vétérinaires liés à la vaccination IAHP saisis dans l'outil « CALYPSOVET »

Article 2 :

La subdélégation telle que définie à l'article premier de la présente décision porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

Article 3 :

Conformément à l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, subdélégation de signature est donnée à M. Thierry TOUZET et à M. Yannic MONTEILHET en leur qualité de directeur régional adjoint, pour procéder à l'ensemble des actes visés aux articles 1 et 2 de la présente décision.

Article 4 :

Conformément à l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 susvisé, subdélégation de signature est donnée à M. François HERVIEU, chef du service régional de l'alimentation, ainsi qu'à Mme Annie ISABETH-TERREAUX, M. Olivier CRETON, Mme Valérie DUTRUEL et Mme Carine GARCIA, adjoint(e)s du chef du service, pour procéder à l'ensemble des actes visés aux articles 1 et 2 de la présente décision.

Article 5 :

Un compte rendu trimestriel de l'utilisation des crédits de même que toute modification substantielle de la programmation initiale des crédits pour l'exercice budgétaire en cours devront être élaborés.

Ces documents seront transmis au(x) service(s) délégant(s) pour information.

Article 6 :

En annexe à la présente décision de subdélégation de signature, avec même valeur juridique, est dressée la liste des subdélégations accordées aux agents de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine afin de réaliser les opérations budgétaires et/ou comptables dans les outils informatiques budgétaires et/ou comptables correspondants.

Article 7 :

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Préfecture des Deux Sèvres.

Limoges,

La directrice régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Virginie ALAVOINE

Signature numérique

La Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Nouvelle-Aquitaine

Virginie ALAVOINE

Annexe :

Subdélégations accordées aux agents de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine afin de réaliser les opérations budgétaires et/ou comptables dans les outils informatiques budgétaires et/ou comptables (programmation budgétaire, délégation de crédits, pilotage des crédits de paiement, opérations de nature immobilière, dématérialisation des marchés publics, déplacements des agents, ...)

Cœur CHORUS		
Habilitation de type RBOP	Véronique CLEMENT	SG
	Evelyne GUICHETEAU	SG
	Pascale FRUGIER	SG
	Christelle GUILMAIN	SG
	Isabelle THOMAS	SG
	Virginie FIDELE	SG
	Laure BENNEZON	SG
Habilitation de type RUO	Véronique CLEMENT	SG
	Virginie FIDELE	SG
	Evelyne GUICHETEAU	SG
	Pascale FRUGIER	SG

	Christelle GUILMAIN	SG
	Isabelle THOMAS	SG
	Laure BENNEZON	SG

CHORUS Formulaires		
Profil « Validation » pour les opérations relatives aux : . demandes d'achat (DA) . demandes de subventions (DS) . demandes d'engagements juridiques hors marché (EJHM) . certifications de service fait (CSF) . Fiches Com **et pour tous BOPs de la DRAAF**	Véronique CLEMENT	SG
	Virginie FIDELE	SG
	Christelle GUILMAIN	SG
	Arnaud MATHON	SG